



MAIRIE  
DE  
MORETTE

Morette, 30 octobre 2018

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, maire.

**Présents : Mmes et MM. Franck DORIOL, Claire-Marie JOBIN, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD**

**Absents: Mmes M. Lionel CARLIN, Françoise DEFORGE, Marie Claire GEYMOND**

**Pouvoirs: de Mme Françoise DEFORGE à Mme Claire Marie JOBIN et de M. Lionel CARLIN à M. Franck DORIOL.**

M. Yves MOUNIER a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil précédent.

Mme La Maire demande au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une décision modificative du budget primitif de 2018.

A l'unanimité le conseil autorise cet ajout à l'ordre du jour.

### **DELIBERATION 2018-30 Acquisition de la parcelle C793 propriété de Pierre Patroncini dans le cadre de la rénovation et de la réorganisation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs**

Madame la Maire présente les différents échanges de courrier entre la commune de Morette et Monsieur Pierre Patroncini et le plan de division, réalisé par la société Géo Consul agence de Rives, qui concerne la parcelle C793 issue de la division de la parcelle C24 et dont la commune souhaite acquérir la propriété.

Elle rappelle que l'acquisition de la parcelle C793 est nécessaire au projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment mairie et des espaces extérieurs afin d'y déplacer des places de stationnement.

Elle fait lecture du courrier de Monsieur Pierre Patroncini, en date du 24 octobre 2018, dans lequel il confirme son accord pour la vente de cette parcelle à la commune de Morette.

Madame la maire demande au conseil municipal de délibérer et de l'autoriser à procéder à l'acquisition de la parcelle C793 aux prix proposé de un euro le mètre carré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle au prix d'un euro le mètre carré,
- d'autoriser Madame la maire à signer l'acte d'acquisition

### **DELIBERATION 2018-31 Décision modificative N°1**

Mme La Maire propose la modification du budget suivante.

#### **Section fonctionnement**

Diminution de crédit au **chapitre 022** (Dépenses imprévues de fonctionnement) de 200,00€

Augmentation de crédit au **chapitre 014** (Atténuation de produits), **article 739223** (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) de 200,00€,  
Cette modification est nécessitée par le remboursement à la communauté de communes d'un trop perçu au niveau du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative,

#### **Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Scolaire Intercommunal**

La décision de nommer un nouveau délégué suppléant auprès du SSI est ajournée.

#### **Questions diverses:**

##### **Attribution d'une subvention à L'ACCA de Morette:**

L'ACCA de Morette a adressé une demande de subvention auprès de la Mairie pour l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques pour la maison forestière appartenant à l'association. Le montant de ces travaux est estimé à 13 000,00€, financé par un emprunt de 9 000,00€ et de 4 000,00€ pris sur les fonds propres de l'association.

Après discussion, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande pour les motifs suivants :

- Cette opération concerne l'amélioration du patrimoine privé de l'association dont l'usage est réservé exclusivement à ses adhérents.

- La commune ne verse pas de subvention financière aux associations mais concourt à leur fonctionnement sous forme de prêt de matériel et de locaux ainsi que la mise à disposition de l'employé et du véhicule communal si cela s'avère nécessaire.

L'association Lire et Faire Lire reconduit ses interventions pendant le temps périscolaire 2018-2019.  
Un grand merci à Mmes Colette Feydel et Marie-José Martin pour leur implication auprès des enfants.

Fin de la séance du conseil municipal à 21h30.

**Le Secrétaire :**  
**Yves MOUNIER**

**La Maire :**  
**Aude PICARD WOLFF**